

REÇU LE  
21 OCT. 2024  
MAIRIE DE MONTFERMY

Clermont-Ferrand, le 21 juin 2024

Bureau : Service Economie Agricole  
Affaire suivie par :  
Carole BOYER / Loïc VERNET  
Tél : 04-43-36-04-10 / 04-43-36-04-25  
[ddt-ctrl-structures@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddt-ctrl-structures@puy-de-dome.gouv.fr)

Dossier n° : 63 24 244

Monsieur,

Vous m'avez adressé une demande d'autorisation d'exploiter des biens situés sur la commune de MONTFERMY pour une surface de 31,841 ha au titre de l'agrandissement d'une exploitation dont la surface pondérée est supérieure au seuil de 54 ha.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande complète à la date du 20 juin 2024.

Si, au terme d'un délai de 4 mois à compter de la date de réception de votre demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision ne vous a été notifiée, l'autorisation vous est implicitement accordée, en application du code rural et de la pêche maritime.

Si aucune demande concurrente n'est déposée, ce courrier vaudra donc autorisation d'exploiter à partir du 20 octobre 2024. En conséquence, je vous invite à conserver le présent document.

Votre demande va faire l'objet d'une publicité dans les mairies de localisation des biens demandés et sur le site internet des services de l'État ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)).

Dans l'hypothèse d'une (ou plusieurs) demande(s) concurrente(s), le délai d'instruction pourra être porté à 6 mois et un avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) pourra être sollicité (articles R.331-5 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
Le chef du service Economie Agricole,

  
Nicolas PICARD

RICHARD Aurélien Yan  
La Pêche  
63230 ST JACQUES D'AMBUR